

# Observatoire national

## des Zones urbaines sensibles

Les indicateurs commentés

rapport  
2006

### **Avertissement**

---

Cet ouvrage est une version provisoire de la première partie intitulée « Les indicateurs commentés » du Rapport 2006 de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles.

Ce tirage est limité. La version intégrale du Rapport 2006 sera disponible au mois de janvier 2007.

Directeur de publication : Yves-Laurent Sapoval

Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS : Bernadette Malgorn

Coordonnateur scientifique : Philippe Choffel

Rédacteurs : Jean-Bernard Champion, Philippe Choffel, Antoine El Hachem, Adil Jazouli, Patrick Joyeux, William Le Goff, Corinne Mette, Jérôme Sylva.

L'équipe rédactionnelle tient également à adresser ses remerciements à :

Hélène Thélot, Marion Bachelet, Estelle Viger de la Dares, pour la rédaction du chapitre sur l'accès des demandeurs d'emploi des ZUS aux dispositifs publics de la politique de l'emploi en 2004.

Jean-Luc Lipatz de l'Insee pour la rédaction du chapitre sur la CMU complémentaire.

Caroline Allonier, Thierry Debrand, Véronique Lucas-Gabrielli, Aurélie Pierre, Thierry Rochereau de l'Irdes, pour la rédaction du chapitre sur l'état de santé et le recours aux soins des personnes vivant en ZUS.

Emmanuelle Thomas de la DGCL pour la rédaction du chapitre sur la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Secrétariat de rédaction : Hélène Gronier

Cartographie : Vincent Deroche, Raphaël Janelli, William Le Goff

Ce document a bénéficié du concours de nombreux organismes qui ont mis des données à disposition :

- L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah)
- L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- L'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

Ministère de la Défense :

- La Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement :

- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- L'Institut national de veille sanitaire (InVs)

Ministère de l'Intérieur :

- La Direction générale de la police nationale (DGPN)
- La Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- L'Observatoire national de la délinquance (OND)

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer :

- La Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC)

Conception & réalisation : Nickolas Buckner, Marc Blais / [www.e.l.t.o.n.fr](http://www.e.l.t.o.n.fr)

Impression : France-Repro

## AVANT-PROPOS

Le rapport 2006 de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (ONZUS) se fonde pour l'essentiel sur des données de 2005. Chacun garde le souvenir des émeutes qui ont embrasé nos banlieues à l'automne 2005. Le retentissement médiatique de ces violences urbaines a suscité des commentaires au-delà du cercle des spécialistes. Ils ont pu puiser dans les deux premiers rapports de l'ONZUS des éléments pour un état des lieux, un tableau sans concession de la situation difficile que vivent ces territoires et leurs habitants.

L'observation ne suffit pas à répondre aux questions qui ont été alors posées : quels sont les mécanismes à l'origine de ces poussées de fièvre ? Ne pourrait-on identifier des signes avant-coureurs ? Y a-t-il des initiatives efficaces dans ce vaste champ de la politique de la ville ?

Le rapport 2006 ne permet pas de déceler en 2005 une situation plus favorable des ZUS. Surchômage et pauvreté, mauvaise santé et difficultés scolaires et une délinquance dopée par les près de 7 000 faits de violences urbaines d'octobre-novembre 2005 donnent la mesure du malaise.

Le rapport 2006 marque un progrès dans la connaissance de la mobilisation des politiques de droit commun comme l'avait souhaité le conseil d'orientation de l'ONZUS. Il fait, aussi, le point sur l'état d'avancement à fin 2005 du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) lancé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, celle-là même qui a créé l'ONZUS. Démolition, réhabilitation, construction, résidentialisation sont désormais bien engagées même si le nouveau visage de nos banlieues ne se dessinera visiblement qu'autour de 2010.

C'est aussi une œuvre de longue haleine qui s'impose en matière d'égalité des chances : le lancement effectif en 2005 des Équipes de réussite éducative (ÉRE) devra être prolongé avant qu'on en mesure l'impact global même si la personnalisation de la démarche doit permettre d'enregistrer des résultats individuels plus rapidement.

La mise en place de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la réforme de la Dotation de solidarité urbaine (DSU), la création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC) et la désignation de préfets délégués à l'égalité des chances sont venues compléter le dispositif de la politique de la ville. Au-delà de la multiplicité des outils, il ne faut pas oublier que c'est la même réalité qui est vécue dans les ZUS. C'est pourquoi nous émettons le vœu de voir la mission de l'ONZUS étendue au champ d'action de l'ensemble de ces organismes et de ces dispositifs.

La meilleure articulation entre l'observation, l'évaluation et l'action peut être un élément même de l'efficacité du Plan national de cohésion sociale.

**Bernadette Malgorn**

Secrétaire générale du ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire

Présidente du conseil d'orientation de l'ONZUS

## SYNTHÈSE

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville donnait pour objectif à la politique de la ville la réduction significative, sur une période de cinq ans, des écarts entre ses territoires prioritaires, les Zones urbaines sensibles (ZUS), et le reste des territoires urbains dans cinq grands domaines : l'habitat, l'emploi et l'activité économique, la réussite scolaire, la santé, la sécurité et la tranquillité publiques.

Les indicateurs recueillis par l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (ONZUS) pour son troisième exercice portent pour la plupart sur la situation en 2005 (fin d'année ou premier trimestre 2006 pour les plus récents). Certains de ces indicateurs reflètent une dynamique positive, notamment dans le domaine économique avec les créations d'activités dans les Zones franches urbaines (ZFU), ou rendent compte de l'engagement du Programme de rénovation urbaine (PRU). Cependant, sur la période 2003-2005, la plupart de ces indicateurs n'attestent pas d'une réduction des inégalités entre les ZUS et leurs villes d'appartenance. Dans plusieurs domaines comme ceux de l'accès à l'emploi, de la réussite scolaire, de la concentration spatiale des situations de pauvreté ou de l'insécurité ressentie par les habitants, le processus de décrochage entamé depuis des années n'est pas enrayé. On constate même le creusement d'écarts entre les quartiers classés en ZUS et les autres quartiers des agglomérations auxquelles ils appartiennent. Miroirs grossissants des difficultés économiques et sociales ou espaces spécifiques, les quartiers sensibles pourront-ils rejoindre la dynamique urbaine générale ? Il est trop tôt en tout cas pour mesurer le plein impact des politiques décidées depuis 2003.

La synthèse présentée ci-dessous reprend, thème par thème, les principaux constats développés dans cette partie du Rapport annuel de l'ONZUS sur « les indicateurs commentés ».

### L'EMPLOI

#### L'activité et les taux de chômage

En 2005, déficit d'accès à l'emploi, chômage et inactivité élevés continuent de toucher les populations vivant en Zones urbaines sensibles (ZUS). Au cours de cette même année, d'après l'enquête emploi de l'Insee, parmi les personnes âgées de 15 à 59 ans résidant en ZUS, 34 % étaient inactives, 14 % au chômage et 51 % occupaient un emploi ; ces proportions étaient respectivement de 28 %, 8 % et 65 % dans les autres territoires des agglomérations ayant une ZUS.

En ZUS, les femmes âgées de plus de 25 ans sont plus fréquemment inactives et les jeunes sortis du système scolaire, mais non insérés sur le marché du travail, sont en proportion deux fois plus nombreux.

Entre 2003 et 2005, l'évolution la plus marquante des comportements d'activité concerne les jeunes des ZUS dont les entrées sur le marché du travail se font plus précoces.

En moyenne sur l'année 2005, le taux de chômage dans les ZUS est plus de deux fois supérieur à celui des autres quartiers. Il atteint ainsi 22 %, soit une progression d'environ deux points par rapport à 2003, alors que le niveau du chômage est resté sensiblement stable dans les autres quartiers des villes comportant une ZUS (10,5 % en 2005). Sur cette période, le « surchômage » dans les ZUS tend donc à s'accroître, mais cette aggravation ne concerne en fait que la population masculine de moins de 50 ans, et parmi celle-ci davantage les moins de 25 ans que les plus âgés, alors qu'elle semble épargner la population féminine.

De même, l'amélioration, toute relative, de la situation des actifs immigrés originaires des pays extérieurs à l'Union européenne constatée au niveau national et plus particulièrement dans les territoires urbains ne s'étend pas à ceux d'entre eux qui résident en ZUS. Pour ces derniers le chômage s'est aggravé en deux ans, pour atteindre en 2005, un niveau supérieur de près de 10 points à celui des immigrés actifs résidant dans le reste des agglomérations ayant une ZUS.

Même après correction des effets liés aux structures sociodémographiques des populations (sur représentation en ZUS des jeunes, des non-diplômés, des immigrés), le risque d'être au chômage, reste, en 2005, plus important pour les habitants des ZUS ; ce qui confirme les constats des années précédentes.

Les Zones de redynamisation urbaines (ZRU) et les ZFU ont été créées en 1996 par le pacte de relance pour la ville dans les ZUS présentant les plus grandes difficultés. De 2003 à 2005, les ZRU et les ZFU génération 1996 ont connu une progression du chômage plus rapide que les autres ZUS. Parmi ces dernières figurent aussi bien des ZUS non classées en ZRU et des ZUS qui ont été classées en ZFU à partir de 2004. Les dispositifs ZRU et ZFU, conçus d'abord comme des aides au maintien et au renforcement du tissu économique des quartiers, semblent donc ne pas avoir eu un impact mécanique suffisant sur le chômage de leurs habitants pour compenser l'ampleur du handicap de départ affectant ces territoires.

### **Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE**

En 2004, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et habitant en ZUS avait légèrement diminué. En 2005, d'après les premières estimations disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et habitant en ZUS aurait diminué de près de 6 points en glissement annuel. Cette diminution est cependant moins forte que celle observée dans les agglomérations où sont situés ces quartiers.

Le mouvement de baisse est plus prononcé pour les moins de 25 ans, également plus prononcé pour les hommes que pour les femmes ainsi que pour les ouvriers, les techniciens, agents de maîtrise et les cadres. La plus faible baisse concerne les chômeurs de très longue durée (inscrits depuis plus de 2 ans).

### **La nature des emplois occupés par les habitants des ZUS**

Une analyse des emplois occupés en 2004 montre que les actifs résidant en ZUS sont plus souvent sur-qualifiés au regard des emplois qu'ils occupent par rapport aux actifs des autres quartiers : parmi les habitants des ZUS ayant un emploi et diplômés du supérieur, la moitié seulement accède à des postes de cadre ou de catégorie intellectuelle supérieure, contre les deux tiers pour les actifs résidant dans les autres quartiers des mêmes Unités urbaines. Cette difficulté d'accès aux emplois supérieurs est encore plus accentuée pour les femmes diplômées habitant en ZUS.

De même, les actifs occupés résidant en ZUS subissent davantage la flexibilité du marché du travail, à travers les contrats d'embauche précaires et des temps de travail plus souvent contraints.

### **L'accès contrasté des résidents des ZUS aux dispositifs de la politique de l'emploi**

En 2004, les résidents en ZUS sont plus ou moins bien représentés parmi les entrants des différents dispositifs de la politique de l'emploi : les CES et les SIFE collectifs sont les dispositifs les plus ouverts aux résidents des ZUS. Cependant, les contrats destinés aux jeunes (contrats en alternance d'adaptation, d'orientation ou de qualification et le dispositif de soutien à l'embauche des jeunes en entreprise SEJE) ont accueilli en moindre proportion les habitants des quartiers sensibles.

L'Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises (ACCRES) est, en outre, le dispositif intégrant la plus faible proportion d'habitants des ZUS.

Entre 2003 et 2004, la part des résidents des ZUS dans les entrées en CES et CEC est restée stable mais elle s'est légèrement réduite en CIE.

Pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, les taux d'accès aux CES ou aux SIFE collectifs sont plus élevés lorsqu'ils résident en ZUS ; dans ces quartiers ces taux sont par contre plus faibles qu'ailleurs pour les CEC, CIE, ACCRES, SIFE individuels ou SAE.

Une fois corrigé des effets mécaniques de la composition sociodémographique des ZUS, l'avantage relatif des demandeurs d'emploi qui résident dans ces quartiers se réduit. Mais cet avantage demeure significatif pour l'accès aux CES et SIFE collectif.

En revanche, en CEC et CIE, on ne constate aucune différence entre les ZUS et les autres territoires une fois pris en compte les effets de structures sociodémographiques. En SIFE individuel, SAE et ACCRE, le désavantage relatif des ZUS persiste cependant.

Pour les chômeurs de longue durée, les chances d'accéder au CES sont supérieures en ZUS mais cet avantage relatif se réduit, une fois neutralisées les différences de structures sociodémographiques. Les chômeurs de longue durée des ZUS paraissent en revanche désavantagés dans l'accès à l'ACCRE, que l'on corrige ou non les écarts de structures sociodémographiques.

Il en est de même pour l'accès des RMIstes aux contrats aidés, à l'exception des CES. Seuls les SIFE collectifs offrent un accès privilégié aux bénéficiaires du RMI inscrits à l'ANPE et résidant en ZUS.

Alors que le taux d'accès aux CES, CEC ou CIE est supérieur pour les jeunes chômeurs et inactifs qui résident en ZUS, leurs chances d'accéder à un stage de formation pour demandeurs d'emploi ne sont pas sensiblement différentes de la moyenne nationale. Enfin, pour ces jeunes résidents des ZUS, les chances d'entrer en contrat de qualification ou dans un contrat du secteur marchand réservé aux jeunes (contrats jeunes en entreprise notamment) sont nettement plus faibles que pour les jeunes chômeurs et inactifs résidant hors de ces quartiers.

Entre 2003 et 2004, les inégalités d'accès aux contrats aidés (contrats jeunes et adultes) des jeunes chômeurs des ZUS se sont même légèrement accentuées.

## L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La progression du nombre d'établissements implantés dans les ZFU de première génération tend à ralentir. Cependant, entre janvier 2003 et janvier 2005, cette progression a été plus élevée en ZFU que dans leurs Unités urbaines d'appartenance. Pendant leur première année d'activité, les 41 ZFU créées en 2004 ont connu une croissance particulièrement rapide du nombre d'établissements présents sur leur territoire (+9 % contre 1,7 % dans les Unités urbaines).

Entre 2003 et 2005, les taux d'installation d'établissements (créations, reprises d'activité ou transferts) dans les ZFU de 1<sup>re</sup> génération ont progressé plus rapidement que dans leurs agglomérations. Ce dynamisme des installations est encore plus accentué dans les ZFU créées en 2004. Dans près de deux cas sur trois une installation en ZFU correspond à une création d'établissement.

De 2002 à 2005 le nombre d'établissements employeurs bénéficiant d'exonération de charges sociales au titre du dispositif ZFU a augmenté de 50 % avec un net ralentissement en 2005. Sur la même période, les effectifs salariés de ces établissements se sont accrus de 25 %.

Le nombre d'établissements en ZRU, hors périmètre des ZFU des deux premières générations, a augmenté d'environ un quart entre 1999 et 2005, tandis que le nombre d'établissements implantés en ZFU (génération 1996) progressait de 50 % environ. En progression constante depuis 2002, les taux d'installation d'établissements dans les ZRU se situent à des niveaux légèrement inférieurs à ceux observés dans les ZFU de 1<sup>re</sup> génération. Les ZRU entrées dans le dispositif ZFU en 2004 bénéficiaient dès 2002 et 2003 de taux d'installation supérieurs aux autres ZRU.

Dans les autres ZUS (hors ZFU et hors ZRU) le nombre d'établissements a augmenté de près de 9 % entre 1999 et 2004, puis s'est stabilisé. Dans ces quartiers, les taux d'installation évoluent peu depuis 2002 et restent nettement inférieurs à ceux des ZRU.

## LES REVENUS DES HABITANTS

Les différents indicateurs disponibles, qu'ils soient issus de la source fiscale, des fichiers des CAF ou de la CNAM révèlent les mêmes constats : la faiblesse moyenne des revenus des ménages vivant en ZUS, la concentration des situations de pauvreté mais aussi la diversité des niveaux de revenus dans ces quartiers.

Selon la source fiscale, le revenu annuel moyen par Unité de consommation des ménages vivant en ZUS s'élève à 10 769 euros en 2002, soit un revenu inférieur de 42 % à celui des ménages vivant dans les Unités urbaines correspondantes. La dispersion des niveaux de revenus entre les ZUS est forte mais reste stable : en 2002, dans 10 % des ZUS le revenu médian est inférieur à 6 115 euros par Unité de consommation et dans les 10 % les plus « aisées » il est supérieur à 12 419 euros, soit un écart identique à celui de l'année 2001.

Les allocataires de la CAF vivant dans les ZUS se distinguent des autres allocataires par la faiblesse de leurs ressources : les trois-quarts d'entre eux perçoivent en 2003 ou 2004 une aide au logement, prestation versée sous conditions de revenus, contre 57 % sur l'ensemble des allocataires de France métropolitaine. De plus, les populations à bas revenu et celles touchant le RMI dans les ZUS sont proportionnellement près de 3 fois supérieures à la moyenne nationale.

Une information plus récente (portant sur le premier trimestre 2006) et issue des fichiers du régime général de l'assurance maladie confirme la concentration des situations de bas revenu dans les ZUS : la proportion des bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) – mesure accordée sous condition de ressources mensuelles de 587 euros maximum pour une personne seule en juin 2006 – représente en ZUS plus du quart des personnes de moins de 60 ans, contre 10 % au niveau national. Cet indicateur rend compte également de la grande diversité des ZUS : la proportion de bénéficiaires de la CMUC peut varier de moins de 10 % pour une trentaine de quartiers à plus de 50 % pour une quinzaine d'entre eux.

## L'HABITAT

### L'avancement du Programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Au 31 mai 2006, l'ANRU a engagé 120 dossiers dont la convention a été signée et 62 dossiers non encore signés, mais dont la convention est passée en Comité d'engagement. L'ensemble des projets touche 182 communes et concernent principalement des ZUS, mais aussi également des quartiers dérogatoires communément appelés « quartiers article 6 ».

Les 120 conventions signées prévoient, d'ici à 2010, la résidentialisation d'environ 128 000 logements, 111 000 réhabilitations, 56 000 démolitions et 54 000 constructions. Les nombres de logements pour lesquels des opérations ont été engagées avant fin 2005 en ZUS ou en « quartiers article 6 » dans le cadre d'une convention signée, peuvent être estimés à environ 16 000 démolitions, 6 600 constructions, 23 600 réhabilitations et 19 000 résidentialisations. Ce qui correspond à un montant total de subventions de l'ANRU de 440 millions d'euros sur les deux années. Si l'on prend en compte l'ensemble des projets approuvés en Comité d'engagement au 31 mai 2006, les nombres d'opérations engagées dans les deux premières années du programme s'élèvent à près de 22 000 démolitions, 12 000 constructions, 37 000 réhabilitations et 41 000 résidentialisations pour un montant total de 636 millions d'euros de subventions. Le ratio constructions / démolitions s'élève ainsi, en cumul sur 2004 et 2005, à 41,6 % pour les conventions signées et à 53,5 % pour les projets incluant ceux approuvés en Comité d'engagement. Les trois-quarts des constructions sont financés par des Prêts locatifs à usage social construction-démolition (PLUS-CD), et l'offre locative ainsi reconstituée est dominée par des logements de taille modeste (2 et 3-pièces) en collectif et des 3 et 4 pièces en individuel.

Si l'on rapproche les rythmes d'engagement des opérations observées en 2004 et 2005 des objectifs du PNRU actualisés par la loi du 18 janvier 2005, il apparaît que les opérations engagées à fin 2005 représentent 10,1 % des résidentialisations, 9,2 % des réhabilitations, 8,8 % des démolitions et 4,7 % des constructions autorisées par le législateur au titre du programme. Si l'on se réfère aux seules opérations effectivement programmées dans les 120 conventions signées, le niveau d'engagement du programme apparaît plus élevé (15 % des résidentialisations, 21 % des réhabilitations, 29 % des démolitions et 12 % des constructions programmées).

### L'amélioration du parc de logements privés dans les ZUS

Le nombre de logements du parc privé situés en ZUS bénéficiant de subventions de l'Anah a diminué en 2005 par rapport aux années 2003 et 2004. Durant ces deux dernières années en effet les aides annuelles concernaient plus de 15 000 logements, contre 11 600 logements en 2005. La baisse est également importante sur les seuls logements locatifs : de 14 300 logements en 2004, on passe à moins de 10 000 en 2005 alors qu'au niveau France entière le nombre de logements dans cette catégorie a augmenté de 11 %. Ce constat doit être nuancé par l'augmentation des subventions destinées aux ZUS entre 2004 et 2005. En effet, 25,6 millions d'euros ont bénéficié aux propriétaires habitant en ZUS en 2004, contre 29,3 millions d'euros en 2005.

La baisse sensible du nombre de logements subventionnés par l'Anah affecte également les logements en copropriétés dégradées, traités dans le cadre de plans de sauvegarde : dans les ZUS on en dénombrait 7 700 en 2004, et seulement 2 600 en 2005. Cependant, l'ampleur de cette baisse tient essentiellement aux retards pris par une très importante opération.

Depuis 2003, la diminution des aides aux propriétaires-occupants concerne les ZUS, comme le reste de la France : 2 800 logements de propriétaires-occupants en ZUS ont bénéficié de ces aides en 2003, contre seulement 1 740 en 2005. Enfin, près de 1 000 logements en ZUS sont sortis de leur situation d'habitat indigne en 2005, soit près du tiers des interventions de l'Anah en France dans ce champ.

## LA SANTÉ

La disponibilité récente de l'enquête décennale « Santé » conduite par l'Insee en 2002-2003 a incité l'ONZUS à confier à une équipe de l'IRDES la réalisation d'une étude sur l'état de santé et le recours aux soins des habitants des ZUS, thèmes sur lesquels aucune enquête en population générale n'avait jusqu'ici apporté d'éclairage aussi complet pour ces quartiers.

### L'état de santé

Près du tiers des résidents en ZUS se déclarent en mauvaise santé contre un quart des personnes qui ne vivent pas en ZUS. À âge, sexe, niveau d'étude ou catégorie sociale égale, les habitants des ZUS se perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population.

23 % des résidents des ZUS déclarent au moins une incapacité contre 19,6 % pour le reste de la population. Ce sont là aussi les personnes les plus âgées et les catégories sociales les plus défavorisées qui déclarent le plus souvent au moins une incapacité, et cette déclaration est toujours plus fréquente parmi les résidents en ZUS.

Ces différences sont moins marquées pour les autres indicateurs de santé telles les maladies chroniques et les limitations d'activité quotidienne. Elles sont peut-être sous-estimées par une mauvaise connaissance que les résidents des ZUS ont de leur état de santé, entraînant une ignorance de leur part de maladies chroniques tel le diabète.

« L'effet ZUS » sur la santé est accentué tant pour les locataires du parc public que pour ceux du parc privé. L'effet des facteurs qui déterminent l'état de santé d'un individu (par exemple l'âge) est plus important pour la population des ZUS.

### Le recours aux soins

Les résidents des ZUS sont plus nombreux à avoir subi au moins une hospitalisation dans les douze derniers mois (15,6 % contre 13,5 % pour la population ne vivant pas en ZUS), mais ils recourent moins fréquemment à un spécialiste (57,2 % versus 64,4 %). Aucune différence significative ne peut être mise en évidence pour la proportion d'habitants ayant recouru au moins une fois dans l'année à un généraliste mais la fréquence de consultation est plus élevée pour les habitants des ZUS.

« L'effet ZUS » est là aussi accentué pour les locataires du parc HLM qui ont une probabilité plus élevée de se faire hospitaliser. L'impact des facteurs qui déterminent le recours aux soins est aussi amplifié pour les habitants des ZUS.

## LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique dans les collèges a sensiblement augmenté entre 2003-2004 et 2004-2005, alors qu'il avait diminué entre les deux années scolaires précédentes. Cette augmentation est légèrement plus marquée dans les collèges situés hors ZUS si bien que l'avantage relatif des ZUS sur ce critère s'est légèrement accru.

La proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans un même collège reste plus forte en ZUS qu'ailleurs, mais, en un an, l'écart avec les autres collèges a diminué. L'effet inverse est observé pour la proportion d'enseignants de moins de 30 ans pour laquelle l'écart entre le ZUS et les autres territoires s'accroît.

En ce qui concerne les indicateurs de réussite scolaire, le pourcentage d'élèves en retard de deux ans ou plus en 6<sup>e</sup>, a diminué dans les mêmes proportions dans les collèges en ZUS et dans ceux situés hors de ces quartiers. Par contre, les écarts se sont creusés au détriment des ZUS pour la plupart des autres indicateurs, qu'il s'agisse, du devenir des élèves de 3<sup>e</sup> qui avaient été orientés vers une seconde professionnelle, de la proportion d'élèves redoublant la seconde ou du taux de réussite au brevet en 2004-2005, nettement plus faible dans les collèges des ZUS, avec près de 13 points d'écart par rapport aux autres collèges. Pour ce dernier indicateur, l'écart de réussite entre filles et garçons, en faveur des premières est particulièrement net en ZUS.

## LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

### Les faits de délinquance constatés en ZUS

Entre 2004 et 2005, le nombre de faits de délinquance enregistrés pour les 28 catégories d'infractions observées dans les ZUS situées en zone de police est resté quasiment stable (+0,3 %). En augmentation de 1,1 %, la progression de la délinquance est plus nette dans les territoires environnant ces quartiers (les circonscriptions de sécurité publique comportant une ZUS). Ces évolutions d'ensemble recouvrent des situations plus contrastées selon les catégories d'infractions. Les plus fortes hausses, observées tant dans les ZUS que dans les autres quartiers des circonscriptions de sécurité publique environnantes, relèvent de faits de type « violences urbaines » : incendies volontaires de biens privés, incendies volontaires de biens publics, et, à un moindre degré, violences et outrages à dépositaires de l'autorité. Ces progressions sont sans doute la conséquence des émeutes survenues sur l'ensemble du territoire en novembre 2005.

Les destructions et dégradations de véhicules privés restent stables et les autres destructions de biens et dégradations de biens privés décroissent. Les augmentations les plus significatives concernent différentes formes de violences envers les personnes (autres coups et blessures volontaires, vols violents sans arme). Par contre, les atteintes aux biens, tels les cambriolages d'habitation principale ou surtout les vols d'automobiles, vols à la roulotte, vols de deux-roues ou d'accessoires diminuent, et parfois plus nettement dans les ZUS que dans les circonscriptions de sécurité publique dont elles relèvent.

Selon un décompte des faits de violences urbaines enregistrés dans les ZUS par les services de police, entre le 27 octobre et le 20 novembre 2005, près de 7 000 faits ont été relevés dans 537 ZUS (sur 655 ZUS de zone police). Les incendies de véhicules représentent les trois-quarts de ces infractions, loin devant le nombre de dégradations de biens privés et celui des dégradations de biens publics.

Les renseignements fournis par les services de gendarmerie sur l'année 2005 ne sont pas relevés dans les ZUS mais dans des périmètres plus larges (en général leur commune d'appartenance), ce qui interdit la consolidation avec les données recueillies sur les ZUS par les services de police et rend l'interprétation de ces résultats délicate.

### Insécurité et sentiment d'insécurité dans les ZUS

L'enquête permanente sur les conditions de vie réalisée annuellement par l'Insee, à laquelle l'Observatoire national de la délinquance (OND) et l'ONZUS se sont associés, interroge les individus de plus de 14 ans sur les faits dont ils ont été victimes durant les deux dernières années. Cette enquête interroge également les personnes sur la perception qu'ils ont de leur cadre de vie et sur les manques ou les problèmes concernant leur quartier. Selon l'enquête de janvier 2005, les problèmes liés à la délinquance et aux incivilités sont ceux les plus souvent ressentis par les habitants des ZUS, suivi par la réputation perçue à l'extérieur par leur quartier et la dégradation de l'environnement. Un sentiment d'insécurité se développe en ZUS avec plus de prégnance qu'ailleurs : un tiers des habitants des ZUS déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier. Ils sont ainsi deux fois plus nombreux que les autres citoyens à exprimer ce sentiment. S'ils ne sont pas plus souvent victimes de cambriolages ou de vol dans leur logement (ou d'autres formes de vol) que les habitants des mêmes villes, les habitants des ZUS se déclarent plus souvent témoins d'actes de délinquance ou de dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier.



**Ministère  
de l'emploi, de la  
cohésion sociale  
et du logement**

**Ministère  
délégué à la  
cohésion sociale  
et à la parité**